

Image not found or type unknown



Diffamation ou injure

Par **noriben**, le **22/03/2019** à **10:29**

Diffamation ou injure.

Étant moi même élu municipal ,d'un patronyme arabe,je reçois l'email suivant d'un élu, "heureusement que la charia (loi musulmane) n'est pas appliquée dans notre pays sinon vous m'auriez fait lapider en public et sans jugement".

Merci de donner votre avis

Par **tomrif**, le **22/03/2019** à **21:16**

bonjour,

que ce soit une injure ou une diffamation, pour qu'il y ai infraction, il faut qu'il y ai perte du caractère confidentiel. si la personne n'a envoyé cet email qu'à vous alors il n'y a pas perte du caractère confidentiel, donc pas d'infraction.